

Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil municipal

Ville de Montréal	Assemblée du	28 octobre 2002
	Séance(s) tenue(s) le(s)	29 octobre 2002
	Numéro de la résolution	CM02 0883

Article 42.002 Avis de motion et adoption du projet de Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement du Sud-Ouest (CO92 03386)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Dida Berku de la présentation à une séance subséquente du conseil, d'un règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Sud-Ouest (CO92 03386).

Demande de dispense de lecture est faite, une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil.

ADOPTION DU PROJET

Il est

Proposé par la conseillère Dida Berku
Appuyé par le conseiller Michel Prescott

Et résolu :

- d'adopter comme projet de règlement P-02-216 le « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Sud-Ouest (CO92 03386) » de manière à créer une aire d'affectation « industrie » sur la partie de la Cour Turcot située à l'ouest du boulevard Angrignon;
- de soumettre, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville, le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par le conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

Gérald Tremblay
Maire

Jacqueline Leduc
Greffière

(certifié conforme)

GREFFIÈRE